

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2015

Date de convocation 27/01/2015
Date d'affichage 27/01/2015

L'an deux mil quinze, le trois février à 19 heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Raymond PICARD, Maire.

Présents : MRS RIVOIRE Lionel, LETELLIER Francis, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,
Messieurs : LE CARPENTIER Jacques, BRUNEL Alain, LETELLIER Fabrice, CAGNIARD Fabien,
MANTELET Michel, BERT Jean.
Mesdames : LEGRAND Karine, ZAJEWSZKI Jocelyne, MABIRE Rachel.
Excusés : Mme SICOT/MOZES Valérie, M. RUFFEL Rudy.

Secrétaire de séance M. MANTELET.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 qui fait apparaître un résultat comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses réalisées	=	203 436, 26 €
	Recettes réalisées	=	252 120. 04 €
	Résultat de l'exercice	=	48 683. 78 €
	Résultat reporté	=	20 129, 30 €
	Résultat de clôture 2014	=	<u>68 813, 08 €</u>

<u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses réalisées	=	31 837, 52 €
	Recettes réalisées	=	43 331, 03 €
	Résultat de l'exercice	=	11 493, 51 €
	Résultat reporté	=	11 282, 55 €
	Résultat de clôture 2014	=	<u>22 776, 06 €</u>

PREVISIONS ET ENGAGEMENTS 2015 - TRAVAUX

Objet : TRAVAUX DE CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE A FONCTION DRAINANTE
RUE DE PLUMETOT

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le problème de sécurité lié à la circulation des piétons, en particulier des enfants qui rejoignent l'arrêt de bus, et le problème de l'eau stagnante sur la voie.

Aussi il est proposé aux membres du conseil d'effectuer la création d'une allée piétonne à fonction drainante afin d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons.

Le conseil Municipal a l'unanimité :

- ⇒ Emet un avis favorable pour l'exécution de ces travaux
- ⇒ Décide d'inscrire le montant des travaux au budget 2015 soit 4 570, 00 € HT
- ⇒ Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- ⇒ Charge Monsieur le Maire de l'exécution du dossier.

**Objet : PROJET D'EXTENSION ET RENOVATION D'UNE SALLE COMMUNALE
POLYVALENTE A VOCATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE**

Considérant la délibération du 4 novembre 2014 mettant en attente le projet afin de vérifier la faisabilité financière auprès des services du trésor public et si avis favorable, de fixer à septembre 2015 le début des travaux.

Après examen et l'avis favorable de la faisabilité financière,

Le conseil municipal à l'unanimité,

↳ Donne son accord pour la reprise du contrat de maîtrise d'œuvre mis en suspend (initialement prévu sur une durée de 24 mois à compter du 29 octobre 2013. Le dossier est au stade de l'avant-projet définitif et chiffré (APD) depuis juin 2014).

↳ Autorise Monsieur le Maire à contracter au nom de la commune un emprunt d'un montant de 170 000 € et d'effectuer les démarches nécessaires.

↳ Sollicite l'aide financière du Département (APCR), de l'Etat (DETR) et des réserves parlementaires.

CONTRAT DE NETTOYAGE

Monsieur le Maire présente plusieurs devis de sociétés de nettoyage, après étude le conseil municipal décide de retenir la société NETTO DECOR PROPRETE. Le Maire propose la mise en place de ce service à compter du 1^{er} avril 2015.

PROPOSITION SUBVENTIONS 2015

CLASSE DE DECOUVERTE Monsieur le Maire présente une demande d'aide pour projets classe-découverte du directeur de l'école élémentaire de Biéville-Beuville et propose d'octroyer exceptionnellement une subvention. Le conseil donne un avis favorable.

Monsieur le maire propose les montants suivants pour les dossiers de demandes de subventions :

CLASSE DE DECOUVERTE = 500 €
ADMR DE LA VALLEE DU DAN = 400 €
COMITE DE JUMELAGE = 220 €
EHPAD = 400 €
CCAS = 500 €
COMITE DES FETES = 1400 €
ETOILE SPORTIVE = 360 €
Normandie Mémoire = 30 €

Le conseil donne un avis favorable.

Départ de Madame LEGRAND Karine

POINTS D'ACTUALITES

➤ POMPE DE RELEVAGE ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire informe le conseil de la prise en charge par Caen la Mer de la pompe de relevage eaux usées située dans la cour de la mairie dans le cadre de la compétence assainissement transférée.

➤ CLASSEMENT ZONE B2

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande engagée par les communes de Périers-sur-le-Dan, Villons-les-Buissons, Saint-Aubin-d'Arquenay, Tourville et Mouen auprès du Préfet afin d'obtenir l'agrément favorisant le locatif intermédiaire privé sur les communes précitées.

➤ CONTRATS FOURNITURE GAZ ET CONTROLE INCENDIE

Dans le cadre de la mutualisation des achats la commune a adhéré au groupement d'achat du SDEC pour le gaz et au groupement d'achat ville de Caen et Agglomération pour le contrôle incendie :

- Date d'effet pour fourniture gaz au 01/03/2015
- Date d'effet contrôle incendie – 2015.

➤ AVIS DU MAIRE ENQUETE PUBLIQUE RTE

L'avis du Maire est sollicité avant enquête publique : Avis favorable est donné.

➤ POINT SUR ETUDE CIRCULATION

Mrs RIVOIRE et LETELLIER présentent l'avancement de la réflexion des deux groupes de travail. Le principe général de la priorité à droite serait retenu avec quelques aménagements spécifiques et complémentaires.

Sur quelques secteurs il est prévu d'organiser le stationnement afin de rendre les trottoirs aux piétons.

➤ DESIGNATION DELEGUE POUR L'ASSOCIATION « LES CHEMINS DE LA CÔTE DE NACRE »

- Monsieur RIVOIRE Lionel est désigné.

QUESTIONS DIVERSES

- Quelques réparations routières sont signalées.

- INFORMATIONS :

☞ Monsieur BRUNEL sur le GANIL

☞ Monsieur Francis LETELLIER sur les travaux de la commission infrastructures de Caen la mer.

☞ M. RIVOIRE sur le plan local d'habitat

☞ Mme NEUTRE sur la mise en place d'Ateliers mémoire

☞ M. MANTELET sur les temps d'activités périscolaires (TAPS)

☞ M. le Maire sur un projet de formation défibrillateur et sur l'accord pour l'installation d'un commerce ambulancier (Pizza) le mercredi.

PROCHAINE REUNION MARDI 17 MARS 2015 A 19 HEURES.